

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1603

présenté par

M. Seitlinger, Mme Petex-Levet, M. Ray, M. Kamardine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Investir pour la France de 2030 »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.